

## Infos Pratiques

**PERMANENCES MEDECINS :**  
Les patients doivent composer le 15.

**PERMANENCES PHARMACIES :**  
- Du samedi 5 janvier à 19 heures au 07  
janvier 2013 à 9 heures : Pharmacie Du Centre  
à Courpière. 04.73.53.02.62

**PERMANENCES INFIRMIERES :**  
Le samedi 5 et dimanche 6 janvier 2013 :  
Cabinet BERRY-THOURY  
Tél. : 06.28.32.35.26

**AMBULANCES :** Ambulance agréée  
CHALEIL & Cie. ☎ : 04.73.51.23.23

**VETERINAIRE** Clinique Vétérinaire.  
☎ : 04 73 51 22 29.

**DEPANNEURS/REMOREQUEURS**  
Garage FAYET SAUZEDE SARL 04 73 53 19 13  
Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 ou  
06 08 30 34 86.

**TAXIS :**  
JUILLARD ☎ : 04 73 53 00 17 ou  
06.85.92.71.23 - M. MICHEL : 0473955135  
ou 06.09.66.84.46

**URGENCES :POMPIERS** ☎ : 18  
**GENDARMERIE** : 04 73 53 00 00 ou 17

**OUVERTURE DE LA MAIRIE**  
Ouverture au public : du lundi au vendredi de  
8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h.

**BIBLIOTHEQUE :**  
Ouvert le mardi 9h-12h/14h-18h,  
mercredi et vendredi 14h-18h et samedi 10h-12h

**MISSION LOCALE :**  
Hubert MILOVITCH reçoit les lundis toute  
la journée, à partir de septembre (bureau n°  
2). ☎ 04 73 80 49 69. ou 06.70.43.22.53.  
courriel : h.milovitch.mlthiers@orange.fr

**RAM : Ateliers d'éveil :** lundi de 9h à 11h,  
jeudi de 9h à 11h et vendredi de 9h à 11h.  
Pas d'ateliers pendant les vacances scolaires.  
**Permanences :** (pendant période scolaire)  
Lundi de 14h à 16h, mardi de 9h à 11h & 14h  
à 16h, (pendant vacances scolaires) jeudi de  
9h à 11h. Tél. : 09.81.46.23.68

**ASSISTANTES SOCIALES :**  
Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville :  
**les mardis sur rendez-vous pour les usagers déjà  
suivis et les jeudis matins pour les usagers non  
connus.** (locaux sociaux 04.73.51.22.94).  
En cas d'urgence, 04. 73. 80. 86. 40.

**PUERICULTRICE:** Consultations nourrissons  
sur rendez-vous au 04. 73. 80. 86. 40., le 1er  
vendredi du mois de 8h30 à 12h00 et le 3ème  
vendredi du mois de 13h30 à 17h00.  
17 avenue de la gare, résidence les Jardins.

**Permanences puéricultrices PMI :** sans rendez-  
vous, le 2ème et 4ème vendredi matin de 9h à  
12h - Résidence les Jardins 17 avenue de la gare

**CRAM :** le 1er et 3ème mercredi de chaque mois  
de 13 h 30 à 16 h. - 04.73. 51.74.02.(Locaux sociaux)

**CPAM :** Permanence le mardi de 8h30 à 11h30 et le  
jeudi de 13h30 à 16 h 30. (Locaux sociaux)

**Permanence assistante sociale (CARSAT Auver-  
gne) :** sur rendez-vous le 2ème jeudi de chaque mois,  
de 9h à 12h - Locaux sociaux.  
Pour prendre rendez-vous : 04.73.51.74.02.

**CAF :** Permanence tous les lundis de 9h à 12h et de  
14h à 16h, locaux sociaux place de la Victoire.

**OPHIS :** Tous les 1ers mardis de chaque mois  
de 14 h à 16 h, bâtiment rose, locaux sociaux  
bureau n°1. ☎ 04.73.51.14.20.

# VIVRE A COURPIERE

Journal de la Ville de

N° 01/2013 Semaine du 03 janvier au 10 janvier 2013



*Le Maire, Jean-Noël SERIN,  
les membres du Conseil Municipal de Courpière,  
et l'ensemble du personnel  
vous présentent leurs meilleurs  
vœux pour 2013.*



## ● FETE DE LA 92ème ROSIERE DE COURPIERE

Les 7, 8 et 9 juin 2013, Courpière couronnera sa 92ème Rosière !



## ELECTION DE LA ROSIERE 2013

Conformément au legs universel de la famille MORIN FOURNIOUX en date  
du 27 mars 1920, **les jeunes filles ayant au moins 18 ans dans le courant de l'année  
2013, sont invitées à déposer leur candidature à la mairie au plus tard le vendredi 22  
février 2013.**

Le legs précise que la jeune fille devra être « *la plus sage et la plus méritante de la com-  
mune de Courpière* ».

**La candidature devra comporter une lettre manuscrite mentionnant le nom, pré-  
noms, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, profession, situation de fa-  
mille, motivations pour être Rosière, et une photo d'identité récente.**

## ● RECENSEMENT DE LA POPULATION

Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2013 pour la  
commune de Courpière :

Population municipale :	4 461
Population comptée à part :	190
<b>Population totale :</b>	<b>4 651</b>



### Définitions des catégories de population :

#### ➤ La population municipale comprend :

- les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté,
- les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune,
- les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune
- les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile

#### ➤ La population comptée à part comprend :

- certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune.
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

# Infos Municipales

## ● PERMANENCE DU MAIRE

le Maire, Jean-Noël SERIN, reçoit sur rendez-vous.

## ● PERMANENCE DES ADJOINTS

Huguette LAVEST (Affaires générales, finances, agriculture) : Mercredi matin  
André IMBERDIS (Urbanisme, travaux) : Lundi après-midi  
Monique ROJAS (Affaires sociales) : Mardi et jeudi, le matin de 9h00 à 11h30  
Elisabeth BESSON (Affaires culturelles) : Mardi après-midi  
Serge VACHERON (Relations associations, sports et loisirs) : Jeudi matin

## ● PERMANENCE DES ELUS

### De la majorité :

Catherine ARCHIMBAUD, Sylviane BARGE, Jean-Luc BOURDEL, Marielle BOURNILHAS, Claude CHAZELLE, Marion COLLY, Daniel DUVERT, Georgette FOURNET, Jean-Michel LAVEST, Guillaume MARTIN, Jeanine GUILLOT, Sylvie LEBRUN, Manuel OSORIO, Patrice PAYRE, Thomas VILLENEUVE : sur rendez-vous.

### De l'opposition :

Maurice ZELLNER, Jeannine SUAREZ, Daniel ATGER, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Pierre FONLUPT : les mardis de 9h30 à 11h et les vendredis après-midi sur rendez-vous.

## ● PERMANENCE CONSEILLER GENERAL

### CONSEILLER GENERAL

André WILS. Permanences tous les mardis de 9h à 11h, 24 Bd Vercingétorix 04.73.51.23.05

## ● MAIRIE : HORAIRES

### SERVICE ETAT-CIVIL, ADMINISTRATION GENERALE

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

### CCAS

lundi - mardi - jeudi matin - vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

### SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h

### SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée ainsi que tous les matins (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h00.

## ● CCAS - COLIS DE NOEL

La distribution du traditionnel colis de fin d'année à nos aînés, s'est effectuée en décembre. Si vous n'étiez pas présent, un message a été glissé dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez venir au CCAS retirer votre paquet aux heures d'ouverture.

**URGENT** : le CCAS recherche une petite commode et un micro-ondes.  
Merci d'appeler Madame ROJAS au CCAS au 04.73.53.01.21.

## ● VŒUX AU PERSONNEL COMMUNAL

Fermeture exceptionnelle de la mairie le **mardi 8 janvier 2013 de 13h45 à 15h30**, pour la cérémonie des vœux au personnel communal.

*Rappel : à ce jour, il reste encore des photos prises avec le Père-Noël lors du marché de Noël. Elles sont à retirer en mairie.*

## ● DECISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012

### I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2012

Vote : Pour : 25 Contre : 1 (M. FONLUPT)

### II – AFFAIRES GENERALES

#### II/1 – MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DE LA FAYE

Approuve la modification des statuts du S.I.A.E.P. de la Faye.

Vote : Pour à l'unanimité

#### III – AFFAIRES DU PERSONNEL

#### III/1 – PLAN DE FOMATION 2013 DU PERSONNEL COMMUNAL

Approuve le plan de formation 2013 du personnel communal.

Vote : Pour à l'unanimité

#### III/2 – REGLEMENTATION DE FORMATION 2013 DU PERSONNEL COMMUNAL

Approuve le règlement de formation du personnel communal.

Vote : Pour à l'unanimité

#### III/3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – COMMUNE DE COURPIERE – BUDGET PRINCIPAL

Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois.

Vote : Pour à l'unanimité

### IV – AFFAIRES FINANCIERES

Les tarifs sont consultables en mairie. Ils sont applicables à partir du 01/01/2013.

#### IV/1 – FIXATION DES TARIFS – SALLE DU CINEMA REX

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/2 – FIXATION DES TARIFS – SALLE D'ANIMATION

Vote : Pour : 20 Contre : 6 (M. FONLUPT, M. ZELLNER, Mme SUAREZ, Mme MAZELLIER, M. CAYRE, M. ATGER)

#### IV/3 – FIXATION DES TARIFS – REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE DE LA SALLE D'ANIMATION

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/4 – FIXATION DES TARIFS – LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE COUZON-COUBERTIN

Vote : Pour : 20 Contre : 6 (M. FONLUPT, M. ZELLNER, Mme SUAREZ, Mme MAZELLIER, M. CAYRE, M. ATGER)

#### IV/5 – FIXATION DES TARIFS – LOCATION DU COURT DE TENNIS COUVERT DE L'ESPACE COUZON-COUBERTIN

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/6 – FIXATION DES TARIFS – CAUTIONS DE L'ESPACE COUZON-COUBERTIN

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/7 – FIXATION DES TARIFS – REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE DE L'ESPACE COUZON-COUBERTIN

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/8 – FIXATION DES TARIFS – CAMPING MUNICIPAL

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/9 – FIXATION DES TARIFS – RESIDENCES MOBILES DU CAMPING MUNICIPAL

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/10 – FIXATION DES TARIFS – PISCINE MUNICIPALE

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/11 – FIXATION DES TARIFS – DOTATION ROSIERE

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/12 – FIXATION DES TARIFS – DROITS DE PLACE DES FORAINS POUR LA FETE DE LA ROSIERE

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/13 – FIXATION DES TARIFS – CONCESSIONS DU CIMETIERE

Vote : Pour à l'unanimité

#### IV/14 – FIXATION DES TARIFS – COLUMBARIUM

Vote : Pour à l'unanimité

**IV/15 – FIXATION DES TARIFS – LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE COURTESSERRE**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/16 – FIXATION DES TARIFS –PHOTOCOPIEUR ET DUPLI COPIEUR (PAPIER NON FOURNI)**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/17 – FIXATION DES TARIFS – PHOTOCOPIES POUR L'OFFICE DE TOURISME**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/18 – FIXATION DES TARIFS – DROIT DE PLACE POUR LES MARCHES FORAINS**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/19 – FIXATION DES TARIFS – BRANCHEMENTS ELECTRIQUES POUR LES FORAINS AUX RIOUX, PLACE DE L'ALLIET ET PARC LASDONNAS**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/20 – FIXATION DES TARIFS – MISE A DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX ET DES ENGINES**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/21 – FIXATION DES TARIFS – REDEVANCE STATIONNEMENT DE TAXI**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/22 – FIXATION DES TARIFS – VENTE DE BOIS AU STERE**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/23 – FIXATION DES TARIFS – INSERTION PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

**Vote : Pour : 20 Abstention : 6 (M. FONLUPT, M. ZELLNER, Mme SUAREZ, Mme MAZELLIER, M. CAYRE, M. ATGER)**

**IV/24 – FIXATION DES TARIFS – LOCATION DE CHAISES « COQUE »**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/25 – FIXATION DES TARIFS – MISE A DISPOSITION DS SERVICES MUNICIPAUX ET DES ENGINES POUR LE TRANSPORT DE MATERIEL A LA DEMANDE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/26 – CAUTIONNEMENT POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CIRQUES**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/27 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL**

**Vote : Pour : 20 Abstention : 6 (M. FONLUPT, M. ZELLNER, Mme SUAREZ, Mme MAZELLIER, M. CAYRE, M. ATGER)**

**IV/28 – DECONSIGNATION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE 15 % DU MONTANT DE L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA PREEMPTION DE LA PARCELLE BL465**

**Demande** la déconsignation de la somme de 1 350 euros (mille trois cent cinquante euros).

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/29 – DECONSIGNATION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE 15 % DU MONTANT DE L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA PREEMPTION DE LA PARCELLE BL369**

**Demande** la déconsignation de la somme de 9 081 EUROS (neuf mille quatre-vingt-un euros).

**Vote : Pour à l'unanimité**

**IV/30 – DECONSIGNATION A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE 15 % DU MONTANT DE L'ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA PREEMPTION DES PARCELLES BL 467, BL 468, BL 469, BL 471, BL 640, BL 642 ET BL 643**

**Demande** la déconsignation de la somme de 9 189 EUROS (neuf mille cent quatre-vingt-neuf euros).

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX**

**V/1 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) – POUR INFORMATION**

**V/2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LE SIAEP DE LA FAYE POUR 2013**

**Approuve** la convention de mise à disposition de services pour l'année 2013 avec le S.I.A.E.P. de la Faye.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/3 – AVENANT N°1 – MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE CAPTAGES AU LIEU-DIT ROCHEMULET – LOT N°1 – GENIE CIVIL (ENTREPRISE SMAC)**

Accepte l'avenant au marché de 4 380,90 € HT.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/4 – AVENANT N°1 – MISE EN CONFORMITE DES PERIMETRES DE CAPTAGES AU LIEU-DIT ROCHEMULET – LOT N°2 – DEFRICHAGE, CHEMIN D'ACCES, CLOTURES, PORTAILS (ENTREPRISE DIRICKX ESPACE PROTECT)**

Accepte l'avenant au marché de 12 400.00 € HT.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/5 – DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SITUEE AU LIEU-DIT LE BOUCHET**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/6 – MISE EN ŒUVRE DE SERVITUDES DE PASSAGES – LIEU-DIT « LES BOURIES »**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**V/7 – DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL SITUE AU LIEU-DIT « LA GUINGUETTE » APRES ENQUETE PUBLIQUE**

**Vote : Pour à l'unanimité**

**VI – AFFAIRES TOURISTIQUES, ASSOCIATIVES ET CULTURELLES**

**VI/1 – ACHAT DE PLACES DE MANEGE ET CONFISERIES POUR LES ENFANTS DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES ET PRIVEE DE COURPIERE A L'OCCASION DU MARCHE DE NOEL**

Prend en charge l'achat des tickets de manège et confiseries au tarif de 1 € par élève des classes maternelles des écoles publique et privée de Courpière, soit environ 210 élèves.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**VI/2 – PRISE EN CHARGE DES SEANCES DE CINEMA, A L'OCCASION DE NOEL, POUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUE ET PRIVEE DE COURPIERE**

Prend en charge les séances de cinéma, à l'occasion de Noël, pour les élèves des écoles primaires publique et privée de Courpière, au tarif de 3,00 € par enfant.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**VI/3 – DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Procède au désherbage de la bibliothèque municipale.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**VI/4 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DANS LE CADRE DES RENCONTRES D'AUTEURS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Accepte le remboursement par la Commune des frais de déplacement aux auteurs, dans le cadre des animations proposées par la bibliothèque municipale.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**VII – QUESTIONS DIVERSES**

**VII/1 – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL**

En cette période de crise financière et économique aggravée où la flambée des prix agricoles et des prix à la consommation rendent inaccessibles à des millions d'Européens des produits alimentaires de première nécessité, la disparition du PEAD (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis) n'est pas envisageable à court terme.

Cette menace est intolérable, de nombreuses associations dénoncent d'ailleurs « cette Europe qui sauve les banques et qui ne tend pas la main à ses ressortissants fragilisés par cette crise économique ».

A l'échelle de notre commune, l'inquiétude grandit à propos du niveau de soutien du secteur associatif solidaire qui représente souvent un ultime recours pour les plus démunis (Restos du Cœur, Secours Catholique).

Comment cette Europe qui se donne pour objectif la réduction de 20% de la pauvreté d'ici 2020, pourrait-elle envisager la suppression du PEAD ?

Les gouvernements Européens ne doivent pas arrêter l'aide européenne alimentaire alors qu'un nombre croissant de familles de l'Union européenne bascule dans la pauvreté.

Aujourd'hui, ce sont des millions de citoyens Européens qui sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale. Parmi ceux-ci, beaucoup souffrent de privation matérielle agüe.

Le Conseil Municipal demande au gouvernement Français d'agir au sein de l'Union Européenne pour exiger la poursuite de l'aide alimentaire et la revalorisation de son montant.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**Le compte-rendu intégral de cette réunion sera consultable sur le site Internet [www.ville-courpiere.fr](http://www.ville-courpiere.fr) dès qu'il aura été approuvé par les membres du conseil municipal.**

## ● PAROISSE ST JOSEPH : MESSES

**Dimanche 6 février :**  
**Epiphanie**

**10h30 :** Courpière  
**11h00 :** Sainte Agathe

**9h00 :** Cunlhat  
**9h30 :** Vollore Ville

## ● A SAVOIR

- **La boulangerie GOLFIER** informe son aimable clientèle que le magasin sera fermé le 26 décembre, le 1er, 2 et 3 janvier 2013.  
Réouverture le 4 janvier 2013.

- **Le Restaurant « Les Seychelles »** sera en congés du 23 décembre 2012 au 3 janvier 2013.  
Réouverture le vendredi 4 janvier à 12h.  
Bonnes fêtes.

## ● ANIMAUX

- **Trouvé** jeune chat blanc et roux. Pour tout renseignement, laisser message au 04.73.53.07.34

- **Perdu chat mâle**, marron et blanc, avec rayures noires sur le dos. Tél : 06.83.51.62.06

## ● A LOUER / A VENDRE

- **A louer F3 bis**, 1er étage, salon, salle à manger, cuisine, garage, cave, balcon, chauffage gaz, dans résidence rue Fernand Forest. Libre en mars 2013. Tél : 06.29.17.54.53

- **Recherche terrain** sur Courpière et ses environs, environ 1000 m<sup>2</sup>. Tél : 06.62.32.34.25 (après 18h ou week-end)

- **A louer maison individuelle** (de 2003), sur Courpière, F4, 130m<sup>2</sup> au sol, 3 chambres, salon, salle à manger, grande cuisine, salle de bain, 2 wc, grand garage, cour fermée, chauffage fioul, disponible au 1er janvier 2013. Loyer : 580€/mois. Tél : 06.23.04.20.07

**Logement OPHIS : 04.73.51.14.21**

- **A louer Type T4 bis**, 92m<sup>2</sup> dans résidence gardiennée à proximité des commerces, 2ème étage avec ascenseur. Libre janvier 2013. Loyer 563,23 € chauffage et eau compris.

- **A louer Type T4**, 81m<sup>2</sup>, centre ville, 2ème étage avec garage. Loyer : 419,32€ chauffage individuel gaz. Libre février 2013.

- **A louer T4**, 83m<sup>2</sup>, résidence gardiennée, proximité des commerces. 1er Etage. Chauffage mixte. Loyer : 503,37€ libre mars 2013.

- **A louer petite villa** plein pied à Courpière. 1200 m<sup>2</sup> de terrain arboré, grande terrasse. Chauffage électrique, 3 chambres, salle à manger, cheminée, cuisine équipée, garage. Pour visiter, s'adresser à Me Vuillermet, place de la Libération., sinon Tél après 20h: 06.26.09.48.15

## ● FNACA

L'assemblée générale du Comité aura lieu le :

**Vendredi 4 janvier 2013**

**15 heures**

**Salle des associations à Augerolles.**

## ● LES AINES DE LA DORE

**Assemblée Générale**  
**le jeudi 3 janvier 2013 à 13h**  
**Salle d'animation**

Si vous désirez rompre votre solitude, le club est là, et saura vous aider.  
- Les mardis et vendredis de 13h30 à 17h, jeux de cartes au local.  
Tous les mois, une sortie est prévue ; soit

repas, soit voyage, soit une journée.

- Un séjour de 4 jours du 18 au 21 avril 2013 à Andorre.

- Thé dansant, loto le 17 février 2013.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

*Le Président, M.PASQUET*

## ● ACP

**ACP vous informe :**

\* **la soirée à thème « Sommes-nous soumis au temps ? »** avec Christian GODIN, initialement prévue le mardi 15 janvier au Cinéma Rex **est reportée au Mardi 29 janvier à 20h30, salle de réunion de l'Espace Couzon-Coubertin (cinéma en reconstruction).**

\* **la soirée à thème « S'amuser avec la chimie... »** (Roland FUSTIER) **est avancée du 19 au 12 février à 20h30 au cinéma Rex.**

## ● A.C.V.P.C - CATM

L'assemblée générale de l'association aura lieu le mercredi 16 janvier 2013, à 15 h, salle de réunions de l'Espace Couzon-Coubertin.

**Ordre du jour :**

Mot du Président, compte-rendu d'activités 2012 (vote), compte-rendu financier 2012 (vote), élection du bureau, informations diverses, projet 2013, perception des cotisations.

Pot amical et dégustation de galettes.

Présence indispensable de tous.

## ● UNION SPORTIVE COURPIEROISE

**Samedi 12 janvier 2013 :**

Concours de belote à la salle d'animation

## ● A LOUER / A VENDRE - SUITE...

- **A louer studio F1**, entièrement meublé, cuisine avec électroménager, salon avec télévision, chambre séparée, télé, salle de bains, wc, possibilité parking privé. Tél après 20h : 06.26.09.48.15 ou s'adresser à Me Vuillermet, place de la Libération.

- **A louer 2 pièces**, chauffage électrique, 1 chambre, cuisine séparée, salle de bain baignoire. Tél après 20h : 06.26.09.48.15 ou s'adresser à Me Vuillermet, place de la Libération.

- A louer place de la Cité Administrative, cabinet / local professionnel ou commercial de 85 m<sup>2</sup>, emplacement de 1er ordre. Tél. 06.11.85.78.12

- **A louer T2** de 39 m<sup>2</sup> au 2ème étage, place de la Cité Administrative, avec cuisine équipée, salle de bains, douche italienne. 300 € + 30 € de charges . Tél. 06.11.85.78.12

- **A louer maison** type chalet F5, bon état. Garage sur sous-sol complet, jardin clos 2000 m<sup>2</sup>, chauffage pompe à chaleur. Disponible de suite. Loyer 630 €/ mois.

- **A louer studio** à Courpière, refait à neuf, rez-de-chaussée, chauffage électrique, loyer 250 €/mois. Tél. 06.85.72.68.30

**Courpière**



**MAIRIE DE COURPIERE** - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.

**Courriel :** mairie@ville-courpiere.fr - **Site Internet :** www.ville-courpiere.fr

Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2300 exemplaires - Gratuit

Directeur de la Publication et de la Rédaction : Jean-Noël SERIN

**Bulletin Municipal n° 01/2013**